



FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT BOULES

Affiliée à la Fédération
Internationale de Boules



Copie à :
Chrono
Comité directeur

adresse
63 rue Anatole France
69100 Villeurbanne

téléphone
04 78 52 22 22

internet
www.ffsb.fr

email daf@ffsboules.fr

numéro SIRET
779 825 744 00039

code NAF
9312 Z

Brigitte COCHARD

Vice-présidente de la F.F.S.B

Responsable de la Coordination sportive

à

Mesdames et Messieurs les Présidents
de LBR/CS et CBD,

Mesdames et Messieurs les
correspondants informatiques

Réf. : BC/XM/105

Objet : Calendrier Sportif 2025/2026

Villeurbanne, le 18 mars 2025

Madame la présidente, Monsieur le président,
Madame, Monsieur, le correspondant informatique,

Nous sommes en mesure de vous communiquer les documents habituels pour la préparation du calendrier de la future saison sportive :

- ✓ Le calendrier général présenté mois par mois,
- ✓ La liste des dates officielles,
- ✓ Les différents tableaux de compétitions à faire compléter par les A.S. organisatrices.

Par rapport au projet de calendrier qui vous a été adressé au moment de l'Assemblée générale de la F.F.S.B., vous noterez les 2 changements suivants :

- ✓ Les qualificatifs régionaux ou interrégionaux Doubles 3D et 4D qui n'étaient programmés que 3 semaines avant le championnat de France sont avancés aux 16 et 17 mai,
- ✓ Un bon nombre de comités organisant leurs qualificatifs Simples sur la période automnale pour des raisons de commodités, ces derniers ne sont plus repris sur une date impérative, une date butoir est indiquée seulement.

Vous noterez que tous les championnats de France 2026 ne sont pas encore attribués et qu'il nous manque des organisateurs pour :

- ✓ La Raffa Volo les 4 et 5 avril
- ✓ Les Simples les 29 et 30 août.

N'hésitez pas à demander les cahiers des charges.

Quelques rappels de procédure :

Les concours Nationaux F1, F2, M2 et Ligue Sport Boules M2 ne seront saisis dans "Bouly" par les services de la Fédération qu'après harmonisation des dates et lieux. Par contre, les imprimés de candidature de ces compétitions sont à nous adresser en retour dans les délais impartis et **nous insistons pour que soit indiquée, pour chaque concours, une deuxième date d'organisation.** En effet, sans cette proposition, toute

harmonisation est impossible. Nous donnerons la priorité à ceux qui auront respecté cette procédure et, de cette manière, collaboré à cette lourde tâche en validant, dans la mesure du possible, l'un de leur choix.

Pour ceux qui envisagent la demande d'organisation d'un concours national, des cahiers des charges spécifiques sont disponibles sur www.ffsb.fr à la rubrique « Règlements sportive ».

Les concours dédiés M3 désormais généralisés à l'ensemble des ligues peuvent être positionnés à discrétion des LBR, PADB et CS sur les dates réservées à cet effet.

Pour les concours "Propagande", nous vous fournissons un fichier au format ".csv" obtenu à partir d'Excel à remplir et à retourner par mail à s.gros@ffboules.fr

S'agissant des concours féminins et conformément à l'article 96.5. – Chapitre 6 du règlement sportif : « *Les concours féminins à partir de 8 équipes sont inscrits dans le groupe Propagande, sauf s'il s'agit d'un concours national qualificatif au CDF Doubles, ce qui implique :*

- *L'inscription au calendrier National.*
- *Des indemnités affectées du coefficient 2 (minimum).*
- *La gestion des points par la FFSB.*
- *L'envoi du rapport d'arbitre à la FFSB ».*

Ces opérations doivent être terminées pour le 22 mai, délai impératif pour nous permettre de préparer la réunion d'harmonisation prévue à la mi-juin.

L'importation des autres compétitions (Promotion, Loisirs...) à partir du même format de fichier pourra bien entendu également être utilisée. Là aussi, l'incorporation dans Bouly sera réalisée par les services de la Fédération.

Enfin, je vous rappelle que les dates du calendrier national pour les qualificatifs aux divers championnats de France traditionnels sont des dates impératives sauf lorsqu'il est précisé « date butoir », nous vous demandons donc expressément d'organiser vos fédéraux aux dates fixées car cela induirait une concurrence déloyale envers les autres compétitions programmées et homologuées par la F.F.S.B.

De même, le dernier week-end de juin est réservé aux manifestations des fédérations affinitaires, aucune compétition officielle F.F.S.B. ne doit avoir lieu à cette date.

Avec nos remerciements pour votre collaboration et votre investissement au service du Sport-Boules, nous vous prions d'agréer Madame la présidente, Monsieur le président, l'expression de nos cordiales et sportives salutations.

Pour Brigitte COCHARD
La Secrétaire générale,

A blue ink signature of Marie-Claire Bielli, written in a cursive style with a large loop at the top.

Marie-Claire BIELLI